

**ANNEXE 4 - TEMPS PARTIEL ANNUALISÉ****ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020**

<b>Dates de la période travaillée</b>	<b>Nombre de jours</b>	<b>Quotité de temps travaillé</b>
Du 01 septembre 2019 au 31 janvier 2020 inclus	110	50 %
Du 01 septembre 2019 au 15 février 2020 inclus (début des vacances d'hiver)	123	55.90 %
Du 01 septembre 2018 au 11 avril 2020 inclus (début des vacances de printemps)	160	72.72 %
Du 01 février 2020 au 04 juillet 2020 inclus (début des vacances d'été)	110	50 %
Du 06 janvier 2020 au 04 juillet 2020 inclus (début des vacances d'été)	133	60.45 %
Du 04 novembre 2019 au 04 juillet 2020 inclus (début des vacances d'été)	177	80.45 %